Ambroise Croizat
LYCÉE PROFESSIONNEL

TENUES PROFESSIONNELLES – rentrée 2026

SECTION : **M**étiers de la **S**écurité
SECTION : **A**gents de **S**écurité

Des tenues pédagogiques sont nécessaires dans le cadre de l'enseignement au Lycée et pour les périodes de stage en entreprise. L'uniforme professionnel réglementaire est obligatoire durant le service d'un agent de sécurité et son équipement se doit d'être adapté aux missions qu'il devra accomplir.

Article 5 annexe IV de la convention collective des entreprises de sécurité privée :
« L'exercice de la fonction d'agent d'exploitation entraîne l'obligation formelle du port de l'uniforme sur les postes d'emploi fixes ou itinérants et pendant toute la durée du service. L'uniforme professionnel étant représentatif de son entreprise, le salarié ne doit en aucun cas le porter en dehors des heures de service. »

Tenue de ville : *achat libre par les familles*

- 1 costume noir, veste et pantalon
- 2 chemises blanches unies
- 2 paires de chaussettes noires
- 1 paire de chaussures noires de ville en cuir ou simili cuir + cirage.
- 2 tee shirts blancs unis
- 2 tee shirts blancs unis

Le jour de la rentrée, les élèves de 2nde CAP, 2nde Bac Pro MS, se présenteront en tenue de ville.

Uniformes Réglementaires : *commandé par le lycée –* ***essayage et règlement à l'inscription***

- 1 polo sécurité incendie avec velcro
- 1 sweat sécurité incendie avec velcro
- 1 polo sécurité privée avec velcro
- 1 sweat sécurité privée avec velcro
- 1 pantalon d'intervention
- 1 paire de chaussures d'intervention MAGNUM
- 1 cravate à clipper brodée LP Croizat
- 1 écusson velcro brodé LP Croizat

TOTAL : 327.60 €
Prise en charge par le lycée*: 115 €
Reste à charge : 212.60 €

**Si commande par le lycée en début de formation dans le cadre de l'aide région au 1er équipement.*

REGLEMENT PAR CHEQUE OU VIREMENT A L'INSCRIPTION

Ordre : agent comptable LP Croizat – IBAN : FR76 1007 1400 0000 0010 0024 463
Motif : EPR NOM PRENOM CLASSE